

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

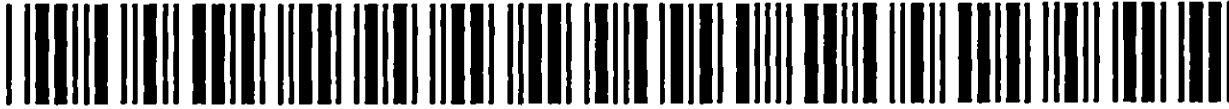
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 05472  
Numéro SIREN : 452 698 558  
Nom ou dénomination : LA BANQUE AUDIOVISUELLE

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2018 sous le numéro de dépôt 118950



20181189502017

DATE DEPOT : 13/12/2018

N° DE DEPOT : 118950

N° GESTION : 2004B05472

N° SIREN : 452698558

DENOMINATION : LA BANQUE AUDIOVISUELLE

ADRESSE : 12 rue d'Oradour sur Glane 75015 Paris

MILLESIME : 2017

**LA BANQUE AUDIOVISUELLE**  
Société par actions simplifiée au capital de 2.317.800 Euros  
Siège social : 12 rue d'Oradour-sur-Glane - 75015 Paris  
SIREN 452 698 558 R.C.S. PARIS

greffe du tribunal  
commerciaux de Paris  
des annuels déposés le

14 DEC. 2018

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL**

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIIN 2018**

*Affectation du résultat*

**DEUXIEME DECISION**

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de 100.982 Euros en totalité au poste « report à nouveau », qui s'élève ainsi après affectation à (8.762.716) Euros.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette décision est adoptée.

*Certifié conforme*

  
**M. Damien BERNET**  
*Directeur Général*

## **La Banque Audiovisuelle**

Société par Actions Simplifiée

12 rue d'Oradour Sur Glane

75015 PARIS

---

## **Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

---

A l'Associé Unique de la société La Banque Audiovisuelle,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société La Banque Audiovisuelle relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

## LA BANQUE AUDIOVISUELLE

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe « Autres éléments significatifs » de l'annexe aux comptes annuels fait état du contexte dans lequel les comptes annuels ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de votre société au regard du contexte dans lequel les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associé Unique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associé Unique sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

## LA BANQUE AUDIOVISUELLE

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

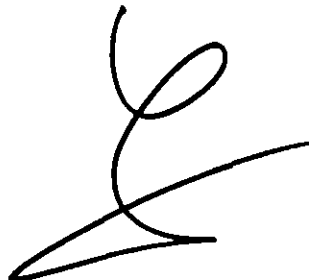
## La Banque Audiovisuelle

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris – La Défense, le 27 juin 2018

Le Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'X' followed by a horizontal line extending to the right.

Xavier LEFEVRE

## Comptes annuels

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

### LA BANQUE AUDIOVISUELLE

12 rue D'Oradour sur Glane  
75015 PARIS 15

APE : 5911A -  
Siret : 45269855800056

 MAZARS

#### MAZARS

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau  
de l'ordre des experts comptables  
61 RUE Henri Regnault

92075 PARIS LA DEFENSE

Tél :

Fax :

Courriel :

Web : [www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)

 **Sommaire**

<b>Rapport de l'Expert Comptable</b>	<b>3</b>
<b>Etats de synthèse</b>	<b>5</b>
Bilan Actif	6
Bilan Passif	7
Compte de résultat	8
Compte de résultat (suite)	9
<b>Annexe</b>	<b>11</b>
Règles et méthodes comptables	12
Faits caractéristiques	14
Notes sur le bilan	15
Notes sur le compte de résultat	21
Autres informations	23

 Rapport de l'Expert Comptable

**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE  
COMPTABLE**


---

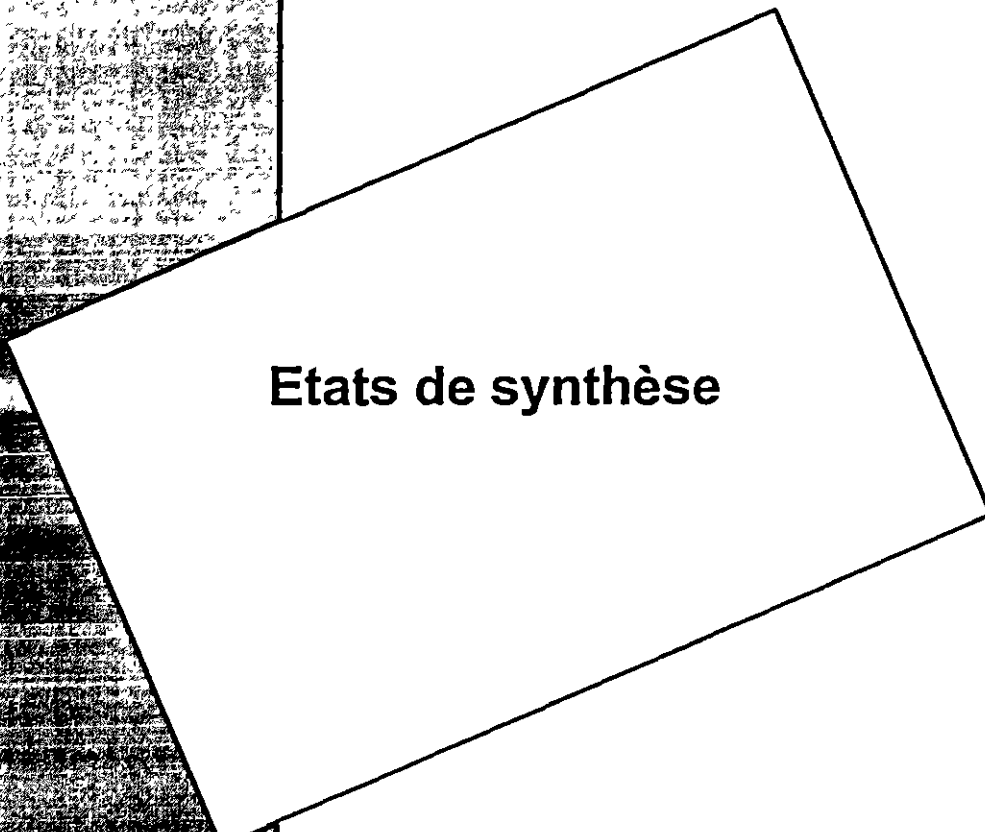
En notre qualité d'expert-comptable et conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société LA BANQUE AUDIOVISUELLE relatifs à l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

Total bilan	655 460,46
Chiffre d'affaires	176 052,49
<b>Résultat net comptable (Bénéfice)</b>	<b>100 982,30</b>

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à PARIS LA DEFENSE  
Le 17/05/2018



**Etats de synthèse**

## Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire	251 800	168 882	82 918	9 033
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	10 000	10 000		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>261 800</b>	<b>178 882</b>	<b>82 918</b>	<b>9 033</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	274 280	9 721	264 559	925 034
Autres créances	278 678		278 678	320 531
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	29 306		29 306	23 902
Charges constatées d'avance (3)				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>582 264</b>	<b>9 721</b>	<b>572 542</b>	<b>1 269 467</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>844 064</b>	<b>188 603</b>	<b>655 460</b>	<b>1 278 500</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## Bilan Passif

	31/12/2017	31/12/2016
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	2 317 800	2 317 800
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	5 776 885	5 776 885
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-8 863 698	-8 652 921
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>100 962</b>	<b>-210 776</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-668 031</b>	<b>-769 013</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	18 888	18 888
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>18 888</b>	<b>18 888</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 676	1 329
Emprunts et dettes financières diverses (3)	635 037	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	579 839	1 206 913
Dettes fiscales et sociales	65 654	12 468
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	18 396	807 915
Produits constatés d'avance (1)		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 304 603</b>	<b>2 028 625</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>655 460</b>	<b>1 278 500</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		1
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 304 603	2 028 624
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	5 676	1 329
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	31/12/2017	31/12/2016
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		
Ventes de marchandises		54 934
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	176 052	899 454
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>176 052</b>	<b>954 388</b>
<b>Dont à l'exportation</b>	<b>173 547</b>	
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		8 750
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits		147
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>176 052</b>	<b>963 284</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	69 479	1 159 598
Impôts, taxes et versements assimilés	1 536	3 726
Salaires et traitements	-2 500	2 500
Charges sociales	-1 250	1 250
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur Immobilisations : dotations aux amortissements	4 065	2 207
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	286	3 479
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>71 616</b>	<b>1 172 760</b>
<b>(RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II))</b>	<b>104 437</b>	<b>-209 476</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
<b>Produits financiers</b>		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres Intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>		
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	3 454	1 301
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>3 454</b>	<b>1 301</b>
<b>(RESULTAT FINANCIER (V-VI))</b>	<b>-3 454</b>	<b>-1 301</b>
<b>(RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II-III-IV+V-VI))</b>	<b>100 982</b>	<b>-210 776</b>

## Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>		
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>		
<b>(RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VIII))</b>		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+II+V+VII)</b>	176 052	963 284
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	75 070	1 174 061
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>100 982</b>	<b>-210 776</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont Intérêts concernant les entités liées		

**Annexe**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : LA BANQUE AUDIOVISUELLE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 655 460 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 100 982 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### UTILISATION DES ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains éléments du bilan et/ou compte de résultat, ainsi que sur les notes fournies dans l'annexe des comptes annuels. Compte tenu du contexte économique et financier à fin décembre 2017, ces estimations peuvent devoir être révisées si les bases d'informations sur lesquelles elles ont été établies évoluent. Elles peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 à 10 ans
- \* Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

Continuité de l'exploitation : Soutien financier de la société mère suite à des capitaux propres inférieur à 50 % du capital social. La société mère s'est en effet engagée à apporter le cas échéant la trésorerie nécessaire jusqu'à la date de l'Assemblée Générale approuvant les comptes clos au 31 décembre 2018.

Compte tenu de ce soutien, les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

## Notes sur le bilan

## Actif Immobilisé

Tableau des Immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	173 850	77 950		251 800
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>173 850</b>	<b>77 950</b>		<b>251 800</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 000			10 000
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>10 000</b>			<b>10 000</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>183 850</b>	<b>77 950</b>		<b>261 800</b>

## Notes sur le bilan

### Immobilisations incorporelles

Les principales immobilisations incorporelles de l'entreprise sont les suivantes :

Les logiciels, brevets acquis ou créés en interne, marques et licences,  
Le fonds commercial,  
Autres actifs incorporels

Logiciels :

Les logiciels créés, ne remplissant pas les conditions de comptabilisation à l'actif, destinés à usage interne ou à usage commercial sont inscrit principalement en charges. Les logiciels créés sont évalués au coût de production sur la base des temps passés pour la conception des logiciels correspondants. Les heures produites sont valorisées à partir des salaires augmentés des charges sociales et après application d'un coefficient de charges indirectes. I

Ils sont amortis linéairement sur la durée de vie probable d'utilisation, généralement comprise entre 3 ans et 7 ans. Les mesures fiscales dérogatoires, permettant un amortissement accéléré de ces logiciels peuvent être appliquées

### Immobilisations corporelles

L'ensemble des biens a été amorti depuis plusieurs exercices avec des durées différentes :

- Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

Les durées précisées dans les règles et méthodes comptables sont les durées retenues par le groupe NEXTRADIO TV qui s'appliquent en cas d'acquisition de nouvelles immobilisations.

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	164 817	4 064		168 882
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>164 817</b>	<b>4 064</b>		<b>168 882</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 000			10 000
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>10 000</b>			<b>10 000</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>174 817</b>	<b>4 064</b>		<b>178 882</b>

## Notes sur le bilan

**Actif circulant**

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 552 958 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	274 280	274 280	
Autres	278 678	278 678	
<b>Total</b>	<b>552 958</b>	<b>552 958</b>	

## Produits à recevoir

Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	224 259
Autres créances	6 808
Disponibilités	
<b>Total</b>	<b>231 067</b>

## Notes sur le bilan

**Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 2 317 800,00 euros décomposé en 231 780 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	231 780	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	231 780	10,00

**Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 304 603 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	5 676	5 676		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	635 037	635 037		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	579 839	579 839		
Dettes fiscales et sociales	65 654	65 654		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	18 396	18 396		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>1 304 603</b>	<b>1 304 603</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés	635 037			

Les dettes financières intra-groupe sont présentées dans le tableau des échéances des dettes à moins d'1 an car régies par la

## Notes sur le bilan

convention de compte courant. Néanmoins compte tenu de l'engagement donnée par la société mère postérieurement à la clôture, le remboursement de dettes financières ne sera pas exigé dans les 12 prochains mois.

### Charges à payer

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	557 571
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
<b>Total</b>	<b>557 571</b>

## Notes sur le compte de résultat

**Charges et produits d'exploitation et financiers**

## Résultat financier

	31/12/2017	31/12/2016
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 454	1 301
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>	<b>3 454</b>	<b>1 301</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-3 454</b>	<b>-1 301</b>

**Résultat et impôts sur les bénéfices**

## Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	100 982		100 982
+ Résultat exceptionnel			
- Participations des salariés			
<b>Résultat comptable</b>	<b>100 982</b>		<b>100 982</b>
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

La société LBA est intégrée fiscalement dans le Groupe News Participations

L'impôt sur les sociétés comptabilisé dans la société correspond à la charge d'impôt qu'elle aurait supportée si elle n'avait pas opté

## Notes sur le compte de résultat

pour le régime de l'intégration fiscale. L'impôt ainsi calculé est versé à la société tête de groupe.

### Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2017, la société SASU LA BANQUE AUDIOVISUELLE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS GROUPE NEWS PARTICIPATIONS, 12, rue D'Oradour Sur Glane 75015 PARIS 15.

## Autres informations

### Evènements postérieurs à la clôture

En 2018, LBA a pour objectif de construire une offre pour pour l'ensemble des chaînes TV gratuites du Groupe, et pas seulement RMC DECOUVERTE, afin d'accroître la consommation des programmes en non linéaire, et par conséquent les recettes publicitaires associées (CA VOD).

### Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : ALTICE FRANCE

Forme : SA

Au capital de : 443 706 618 euros

Adresse du siège social :  
16 RUE DU GENERAL ALAIN DE BOISSIEU  
75015 PARIS